

Ce document, son champ d'application et ses politiques énoncées s'appliquent à KKO International "KKO" et aux entités du Groupe qu'il détient, notamment SOLEA et SHOKO et aux juridictions où il opère (France et Côte d'Ivoire).*

Le terme « Groupe » désigne un ensemble d'entreprises liées par la propriété ou le contrôle de sorte qu'il est soit tenu de préparer des états financiers consolidés à des fins d'information financière en vertu des principes comptables applicables, soit tenu de le faire si les participations dans l'une des entreprises étaient négociées sur une bourse de valeurs mobilières publique.

Politique de gestion des ressources en eau (PGRE)



1. Politiques et approche fondamentale

L'eau est la source de toute vie sur terre, ainsi qu'une ressource inestimable qui est le fondement de la survie des systèmes socio-économiques. En raison de la croissance démographique et du développement de la planète, les problèmes liés aux ressources en eau se posent à l'échelle mondiale.

Nous reconnaissons que l'accès à l'eau potable et à l'hygiène est un droit humain important pour tous. Les ressources en eau sont également essentielles pour la continuité de l'activité et pour les habitants des communautés dans lesquelles nous opérons. Nous avons stipulé dans notre politique environnementale que nous nous efforcerons de préserver les ressources en eau en réduisant la consommation d'eau et en améliorant l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau.

Nous sommes engagés dans des opérations en Afrique de l'Ouest, y compris dans des zones soumises à un stress hydrique élevé. Nous sommes conscients que le développement à grande échelle et la vaste consommation de ressources en eau peuvent causer des problèmes avec les ressources en eau. En conséquence, nous procéderons à des évaluations des risques liés à l'eau afin de répondre de manière appropriée à ces problèmes, et nous nous efforcerons de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources en eau (utilisation de l'irrigation au goutte-à-goutte, réduction de l'évapotranspiration grâce à la couverture du feuillage). Nous continuerons à promouvoir le développement et la gestion appropriés des forêts à l'intérieur et autour de nos plantations dans le but de fournir un bénéfice public important.

En outre, nous nous efforcerons de réduire notre consommation d'eau dans notre chocolaterie et nos bureaux.

Cette politique s'applique à toutes les activités du groupe en Afrique de l'Ouest, notamment en Côte d'Ivoire, tant dans les plantations que dans la chocolaterie.

Les équipes de direction locales, les responsables du développement durable, les équipes agronomiques et opérationnelles sont encouragées à adopter l'approche de cette politique.

Les comités environnementaux et sociaux, notamment le CSE et le CHSCT, surveilleront et rendront compte des performances de la chaîne d'approvisionnement par rapport à cette politique.

Il convient de noter que le PGRE fera référence à l'étude d'impact environnemental et social (EIES) réalisée par SGS en association avec l'Agence nationale de développement rural (ANDE).

2. Objectifs et cibles

Conservation des ressources en eau et identification des risques liés à l'eau

- Préserver les ressources en eau liées à nos activités, notamment dans les plantations à des fins d'irrigation, identifier les risques liés à l'eau dans notre chaîne d'approvisionnement et envisager des contre-mesures.
- Utiliser les listes de contrôle de la "due diligence" et mettre en œuvre une évaluation des risques à l'avance en utilisant les éléments de la liste de contrôle liés à l'eau lors de la planification de nouveaux développements ou de l'expansion d'opérations existantes.
- S'efforcer à l'avance de comprendre les risques liés aux ressources en eau pour les entreprises et les investissements, là où les ressources en eau sont particulièrement importantes, comme l'irrigation dans les régions soumises à un stress hydrique.

Réduction de la consommation d'eau et amélioration de l'efficacité de l'utilisation

- Réduire la consommation d'eau d'une année sur l'autre chez SOLEA et SHOKKO, et améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau.

3. Gouvernance et surveillance en matière de développement durable

Comité du développement durable :

- Le comité de développement durable travaille sous l'égide du conseil d'administration pour planifier, formuler et fournir des propositions sur les politiques de gestion de base, les activités commerciales et les politiques et stratégies de l'entreprise liées aux ressources en eau.
- Le comité du développement durable est structuré de manière à ce que ses activités soient supervisées de manière appropriée par le conseil d'administration, et que les questions examinées par le comité du développement durable soient régulièrement discutées et rapportées au conseil d'administration.

4. Gestion des risques

Nous avons mis en place un système visant à garantir que nous accordons la plus grande attention à l'environnement et à la société, non seulement lorsque nous lançons de nouvelles opérations, mais aussi pendant les opérations déjà en cours et lorsque (ou si) nous nous retirons de celles-ci.

En outre, nous menons des enquêtes avec des tiers pour les nouveaux projets d'investissement qui sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les ressources en eau. Pour l'évaluation des risques dans les zones de stress hydrique, en particulier, nous avons fait appel à SGS et à l'ANDE (Agence nationale de développement rural) pour réaliser une étude d'impact environnemental et social (EIES) afin d'analyser les risques liés à l'eau et les effluents hydriques. L'objectif était, et reste, de réduire les risques liés à l'eau. Nous utilisons également des listes de contrôle de "due diligence" et procédons à des évaluations des risques à l'avance en utilisant la liste de contrôle des éléments liés à l'eau.

5. Suivi et rapports

Il est essentiel que toutes les filiales du groupe rendent compte de leurs performances. Sans cela, il est impossible d'évaluer les progrès accomplis et les mesures ne peuvent être améliorées et adaptées de manière appropriée lors des futures révisions de la politique. Les rapports sont également importants pour garantir la responsabilité des filiales et de leurs dirigeants, ainsi que la crédibilité du leadership du groupe en matière d'utilisation efficace d'eau. Le rapport environnemental et social annuel comprendra les éléments nécessaires pour couvrir les questions liées à la gestion des ressources d'eau.

6. Liens avec d'autres éléments de la politique environnementale et sociale de SOLEA

Le présent PGRE s'inscrit dans le cadre de la politique environnementale et sociale globale de l'entreprise. Le cas échéant, le PGRE doit être lu conjointement avec d'autres éléments de l'approche E&S. Les autres politiques et protocoles considérés comme particulièrement pertinents pour le PGRE sont les suivants :

- Politique sur le changement climatique
- Politique d'efficacité des ressources